Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal

Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
urek.ceate@parl.admin.ch

À l'attention des
gouvernements cantonaux

Le 11 avril 2023

19.409 n Iv. pa. Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath
Ouverture d'une procédure de consultation

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le 28 mars 2023, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a approuvé un avant-projet de modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), lequel fait suite au dépôt de l'initiative parlementaire visée en titre. Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente cet avant-projet pour avis.

Le projet vise à exclure les petits projets de construction de logements du droit de recours des organisations : les citoyennes et citoyens qui prévoient de construire des logements en zone à bâtir d'une surface de plancher inférieure à 400 m^2 ne doivent plus courir le risque de voir une organisation environnementale nationale faire recours contre leur projet. Le droit de recours doit être maintenu dans les zones particulièrement sensibles telles que les centres de villages protégés ou les biotopes.

Le délai pour la consultation est fixé au **11 juillet 2023**. Nous vous invitons à adresser votre avis à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne. Pour des considérations pratiques, vous voudrez bien envoyer votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante : recht@bafu.admin.ch.

Mme Salome Sidler, de l'OFEV (058 462 97 88; salome.sidler@bafu.admin.ch) et Mme Franziska Hupfer, du secrétariat de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (058 322 95 90, urek.ceate@parl.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez en outre la documentation relative à la consultation sur la page Internet de la commission (www.parlement.ch > Organes > Commissions thématiques > CEATE > Rapports et procédures de consultation des CEATE).

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Jacques Bourgeois
Président de la commission